

Photographie

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Sexe (cochez) : F M

Date de naissance : ___/___/___

Adresse

Téléphone domicile : Portable du jeune :

Adresse mail du jeune :

N° de sécurité sociale :

Situation (cochez)

Lycéen(ne). Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Parents et/ou Responsable légal(e) :

Nom et prénom du père : :

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

Nom et prénom de la mère : :

Adresse :

Téléphone domicile : Numéro portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :

AUTORISATION PARENTALE

- ✓ La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche ». En aucun cas la somme versée pour la participation au dispositif "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.
- ✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal

Demeurant (adresse complète) à

Autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de la
Ville d'Essarts en Bocage, dans les conditions définies dans le contrat d'engagement ci-joint.

Trajets

J'autorise les agents municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers.

J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier.

Fait à

Le ___/___/_____

Signature du représentant légal :

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Dossier d'inscription dûment complété (3 feuilles recto-verso)

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie de l'attestation CPAM / MSA (ou autre) où figure le nom du jeune ou à défaut une copie de sa carte vitale

Photocopie du carnet de vaccination à jour

(Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical du médecin traitant)

Attestation d'assurance responsabilité civile

Photographie (format identité)

RIB au nom du jeune (ouverture gratuite d'un compte bancaire auprès des banques)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

FICHE SANITAIRE

LE JEUNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

MEDECIN TRAITANT

Nom :

Adresse :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE JEUNE

Le jeune suit-il un traitement médical régulier ?

(Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants)

OUI NON

Asthme : OUI NON

Allergie : OUI NON

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

RECOMMANDATIONS (lunettes, lentilles, appareil dentaire, prothèses auditives...)

Je soussigné(e), responsable légal de
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le tuteur du jeune à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune.

Fait à Le.....

Signature du représentant légal

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES, D'IMAGES POUR LES MINEURS

« L'autorisation du droit à l'image » est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la Mairie d'Essarts en Bocage, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie d'Essarts en Bocage et seront archivées et/ou détruites.

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Représentant légal de l'enfant..... Né(e) le.....

Autorise la commune d'Essarts en Bocage à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus :

- Pour la publication sur le site internet, les comptes Facebook, Twitter et Instagram de la commune ; dans une revue, un journal ou un ouvrage ; sur une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité ; pour présentation en public lors d'une exposition.

N'autorise pas la commune d'Essarts en Bocage à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à Le.....

Signature du représentant légal (*Précédée de la mention « **Bon pour accord** »*)

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans les pièces complémentaires) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune d'Essarts en Bocage pour communiquer avec vous sur le dispositif Argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire.

Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs et techniques de la Commune, et à des sous-traitants (le Trésor Public pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert des données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature à la mairie d'Essarts en Bocage.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

J'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour faciliter la communication sur le dispositif Argent de Poche.

Signature du représentant légal (*Précédée de la mention « **Bon pour accord** »*)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nom et Prénom du participant :

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires, sur une demi-journée de 3 heures 30 minutes, avec une pause obligatoire ;
- ✓ Chaque année, je peux participer à 5 chantiers maximum (sauf si des places sont disponibles).

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité de la demi-journée et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause ;

Concernant la réalisation des chantiers

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Il est de ma responsabilité de me présenter avec une tenue et des chaussures adaptées à la nature des chantiers auxquels je participerai ;
- ✓ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront être éteints.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

- ✓ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, mais également envers les autres participants à l'activité ;
- ✓ Durant mon travail, je respecte ceux qui m'entourent (voisinage, passants...)
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range le matériel et/ou je le remets à l'encadrant à l'issue du chantier ;
- ✓ Je m'engage à respecter un devoir de réserve (discrétion sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers) et à appliquer le principe de neutralité (je ne porte aucun jugement sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers).

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;
- ✓ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier.
- ✓ Cette indemnité sera obligatoirement versée sur le compte du jeune.
- ✓ Une attestation de présence sera délivrée aux jeunes. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Le.....

*(Noms, prénoms et signatures, précédés de la mention « **Lu et Approuvé** »)*

Le participant

Le représentant légal

Descriptif de l'opération

Le dispositif

« Argent de poche » est un dispositif qui permet aux jeunes de 15 à 17 ans d'effectuer de petites actions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, et de recevoir en contrepartie une indemnité de 15 € (tarif préconisé et appliqué au niveau national) par jeune par demi-journée (3 heures 30 minutes).

Les principaux objectifs

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- ✓ D'organiser des ateliers citoyens pour les 15-17 ans ;
- ✓ De permettre aux jeunes de se confronter au monde du travail (respect d'une hiérarchie, d'horaires, de règles...);
- ✓ De les responsabiliser ;
- ✓ De s'engager dans un chantier d'intérêt général ;
- ✓ De valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Essarts-en-Bocage, qui a plus de 15 ans et moins de 18 ans pourra participer aux chantiers proposés sur la commune d'Essarts en Bocage. Aucun transport ne sera assuré par la commune d'Essarts-en-Bocage.

L'encadrement

L'encadrement est assuré par des agents de la Commune. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différents chantiers.

Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

Le suivi des jeunes (qualité du travail et comportement) sera assuré par l'animatrice municipale après des bilans avec les encadrants des chantiers.

La description des travaux à effectuer

Le jeune aura des chantiers d'entretien, de rangement, de nettoyage, d'accueil, de peinture...

Les modalités d'assurance des jeunes

- ✓ La Commune ou le donneur d'ordre du chantier ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif "Argent de poche". En aucun cas la somme versée pour la participation au chantier "Argent de poche" ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.

- ✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Les dates et candidatures

Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à retourner dans les mairies d'Essarts-en-Bocage et téléchargeables sur le site internet de la commune, et seront valables 1 an.

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés.

Les fiches de candidature seront à compléter pour chaque période de vacances scolaires, et à retourner avant la date limite indiqué sur ces fiches.

Les inscriptions définitives seront envoyées aux familles quelques jours avant la période concernée.

Les conditions de participation

- Les jeunes devront avoir entre 15 et 17 ans (*à partir du jour des 15 ans jusqu'à la veille des 18 ans*)
- Le dispositif est réservé aux jeunes qui habitent la commune d'Essarts-en-Bocage.
- Les jeunes ne pourront pas effectuer plus de 5 chantiers par an, sauf si des places restent disponibles sur certains chantiers.
- Les nouveaux inscrits sur le dispositif seront prioritaires.
- Les jeunes en liste d'attente sur un chantier seront les deuxièmes prioritaires sur la période suivante.

Et après...

L'indemnité de 15 € sera versée uniquement par virement (**sur le compte bancaire du jeune**).

Une attestation de présence pourra être délivrée aux jeunes si besoin.

Renseignements et inscriptions

Elodie MENGARD

Mairie d'Essarts-en-Bocage

51 rue Georges Clemenceau

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

✉ e.mengard@essartsenbocage.fr

☎ 02.51.62.68.61.